Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Nouvelles mesures en vigueur concernant le dépistage de la COVID-19 pour la population

Joliette, 24 décembre 2021 - Dans le contexte du nombre de cas très élevé de COVID-19 au sein de la population et de la transmission importante du virus, la Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière souhaite informer la population des nouvelles consignes concernant le dépistage. **Nous demandons aux personnes qui ne présentent pas de symptômes de ne pas se présenter à une clinique de dépistage (CDD).**

Les travailleurs de la santé et des services essentiels qui ont des symptômes de la COVID-19 ou qui ont été en contact avec une personne atteinte de la maladie sont invités à se rendre dans une clinique de dépistage. Les cliniques de dépistage doivent mettre en priorité les travailleurs de la santé ou les travailleurs qui offrent des services essentiels. Des tests rapides sont disponibles à la population pour éviter tout déplacement inutile dans les CDD.

« Le virus circule beaucoup présentement dans la région. En cas de doute sur un contact rapproché avec un cas déclaré de COVID-19, isolez-vous pour protéger vos proches, soit 10 jours après la date de votre prélèvement ou durant 14 jours, si vous n'êtes pas en mesure de vous tenir à l'écart de cette personne. On entend par contact rapproché un membre de votre maisonnée, votre partenaire de vie ou encore un contact continu avec une personne atteinte à moins d'un mètre, sans masque et pendant une période prolongée comme lors d'un repas ou d'un covoiturage. Nous comptons sur votre engagement et votre vigilance pour faire face à la situation actuelle », de mentionner la D^{re} Lynda Thibeault, directrice de santé publique du CISSS de Lanaudière.

Quand utiliser un test rapide?

Vous devez utiliser un test rapide lorsque vous avez des symptômes qui s'apparentent à ceux de la COVID-19 (fièvre, toux ou mal de gorge, perte du goût ou de l'odorat, etc.).

- Si le résultat est positif, isolez-vous et rendez-vous dans une clinique de dépistage.
- Si le résultat est négatif, isolez-vous et faites un 2e test rapide 24 h plus tard. Si ce 2e test est positif, rendez-vous dans une clinique de dépistage.
- Si le résultat du 2e test est négatif et que vos symptômes diminuent, reprenez vos activités tout en respectant les consignes sanitaires. Toutefois, si vos symptômes perdurent malgré tout, utilisez l'outil d'autoévaluation ou consultez un professionnel de la santé au besoin.

Pour avoir plus de détails ou pour savoir comment faire un test rapide, consultez le site Web : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/tests-de-depistage/utilisation-tests-rapides-maison.

260, rue Lavaltrie Sud
Joliette (Québec) J6E 5X7
Téléphone : 450 759-1157
www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca

Si vous n’avez pas accès à des tests rapides

- Si vous avez des symptômes, rendez-vous dans une clinique de dépistage.
- Si vous n’avez pas de symptômes, il est inutile de vous rendre dans une clinique de dépistage.
- Si vous avez été en contact avec quelqu’un qui a contracté la COVID-19, isolez-vous pendant 10 jours et observez vos symptômes. Si des symptômes apparaissent, rendez-vous dans une clinique de dépistage.

Transmission du résultat

Les résultats des tests de dépistage seront dorénavant transmis par courriel à ceux qui l’auront consenti. Si vous recevez un résultat positif, il est primordial d’informer les gens avec qui vous avez été en contact dans les derniers jours et de s’isoler.

Ces nouvelles mesures permettront de prioriser les personnes qui sont les plus susceptibles d’avoir contracté la COVID-19, d’accélérer le processus de dépistage et de faciliter le travail des équipes des cliniques de dépistage.

Respect des consignes sanitaires

Devant la recrudescence et la transmission du virus, nous réitérons l’importance de continuer à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires de base (lavage des mains, port du masque, distanciation physique) et de bien aérer la maison.

Horaire des Fêtes

Clinique de dépistage AVEC rendez-vous

Si vous désirez prendre un rendez-vous pour un dépistage dans l'une des cliniques de Lanaudière, veuillez composer le 1 877 644-4545 ou visitez le site Web : https://cv19quebec.ca/s/?language=fr. Les cliniques demeurent ouvertes de 14 h 30 à 16 h 15, sauf les jours fériés :

- 24 et 31 décembre : de 8 h à 16 h.
- 25 décembre et 1er janvier : de 8 h à 16 h (à l’exception du CDD à Saint-Donat).

Pour plus d’informations sur les services de santé et les services sociaux disponibles dans la région, visitez le www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière